

# DÉCLARATION DE DAKAR



9<sup>ME</sup> FORUM MONDIAL  
DE L'EAU | DAKAR 2022



## UN « BLUE DEAL » POUR LA SÉCURITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT

**NOUS, parties prenantes** au 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'Eau, tenu à Dakar, République du Sénégal, du 21 au 26 mars 2022 :

1. **Guidés** par les principes et idéaux de la Charte de l'Organisation des Nations unies ;
2. **Reconnaissant** le caractère essentiel de l'eau pour l'Homme et la Nature et, par conséquent, la nécessité de renouveler et de renforcer les engagements pour la mise en œuvre d'actions immédiates pour relever les défis de l'eau et de l'assainissement pour le développement, l'amélioration des moyens de subsistance et l'éradication de la pauvreté ;
3. **Réaffirmant** notre détermination à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD6 qui vise « à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous » ;
4. **Gardant à l'esprit** nos engagements sur l'eau et l'assainissement, contenus dans la résolution 64/292 (2010) de l'ONU, l'Accord de Paris sur le climat, l'Accord de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes, la Déclaration de Daegu et la mise en place de la Décennie internationale d'action sur l'eau pour le développement durable ;
5. **Réaffirmant** la pertinence de l'Agenda Afrique 2063 et la Vision africaine de l'eau 2025 relatif à l'accès des ressources hydrauliques et à un assainissement de qualité en Afrique et dans le monde ;
6. **Déterminés** à donner corps à notre vision partagée d'un monde dans lequel chaque personne a accès à l'eau potable et à l'assainissement en tant que droit humain fondamental, y compris par le respect des droits de l'Homme y relatifs ;
7. **Conscients** que la résilience face aux changements climatiques, démographiques, sanitaires, alimentaires et la lutte contre le stress hydrique nécessitent la disponibilité de l'eau, en qualité et en quantité, pour assurer la santé des populations, la pérennisation des écosystèmes et la croissance inclusive ;
8. **Reconnaissant** le besoin urgent d'accorder plus d'attention aux enjeux de l'eau dans le monde rural, afin de réduire les inégalités, d'ouvrir des perspectives pour les jeunes et les femmes, de favoriser le développement, générer des emplois et de régler de manière optimale les causes de migrations nationales et internationales ;
9. **Préoccupés** par le déficit de financement face aux besoins d'investissements nécessaires pour l'atteinte des cibles de l'ODD6 ;
10. **Conscients** de la nécessité de faire de l'eau un outil de coopération de paix, d'expression de la solidarité entre les pays et les peuples et d'intégration régionale, par l'encouragement du dialogue, de la paix, de la stabilité et l'amélioration de la coordination et du partenariat, en particulier dans un contexte de pandémie de Covid-19, qui a démontré notre communauté de destin ;



## **APPELONS LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À**

### **A. Garantir le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous**

11. Accélérer l'application du droit à l'eau potable et à l'assainissement pour tous en se dotant de cadres législatifs adaptés et mobiliser tous les acteurs à travers des stratégies intégrées et inclusives ;
12. Favoriser l'application du droit international humanitaire, en particulier les protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, qui prévoit la protection des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement qui sont vitaux en temps de conflits ;

### **B. Garantir la disponibilité de la ressource et la résilience**

13. Adopter des plans de gestion durable et intégrée pour préserver les ressources en eau et les écosystèmes et garantir la résilience face aux changements climatiques et à la pression démographique ;
14. Sensibiliser à ces problématiques pour susciter une évolution vers des modes de production et de consommation plus durables et responsables ;
15. Renforcer la protection des zones humides, inciter à la conservation des systèmes d'eau traditionnels, au recyclage et à la réutilisation des eaux usées traitées ;

### **C. Assurer les financements adéquats**

16. Mobiliser des ressources financières publiques adéquates, ainsi celles des partenariats au développement, pour investir dans les infrastructures d'eau et d'assainissement, et développer des emplois « bleus » et « verts », en particulier en faveur des jeunes, des femmes et du monde rural ;
17. Encourager la mise en place de mécanismes de financement innovants, ainsi que les investissements du secteur privé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
18. Plaider pour la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, en particulier l'investissement dans les infrastructures de l'eau et de l'assainissement ;
19. Faire évoluer les modèles de financement international pour générer davantage d'investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;

### **D. Assurer une gouvernance inclusive de l'eau**

20. Promouvoir, à l'échelon, adéquat une gestion transparente, efficiente et inclusive des services d'eau et d'assainissement, ainsi que des modes de gestion diversifiés et concertés ;

21. Mettre en œuvre des plans de gestion intégrée d'utilisation rationnelle, équitable et durable des ressources en eau, en vue d'assurer le juste équilibre entre le développement socio-économique, la préservation de la qualité de la ressource, la protection et la conservation des écosystèmes ;
22. Favoriser la cohérence entre les politiques de l'eau et celles des secteurs de l'agriculture, du développement rural, de la santé, de la biodiversité, de l'énergie et de l'industrie, entre autres ;
23. Bâtir des politiques publiques liées à l'eau sur la base de la connaissance, soutenir les innovations, former et renforcer les capacités de toutes les catégories d'acteurs, pour une gestion plus durable des ressources en eau et des milieux ;

### **E. Renforcer la coopération**

24. Accorder une attention particulière aux enjeux de l'eau dans la coopération bilatérale et multilatérale, y compris aux échelles sous régionale, régionale et internationale ;
25. Renforcer les organismes de bassin et soutenir leurs efforts pour la gestion inclusive, durable et intégrée des ressources en eau ;
26. Renforcer la coopération et le partenariat mutuellement bénéfiques en matière de gestion de bassins transfrontaliers, y compris les bassins aquifères, notamment en favorisant les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques ;
27. Placer le dialogue, la coordination, et la coopération au cœur de la résolution des différends, dans l'esprit de l'hydrodiplomatie.

## **PAR CONSÉQUENT**

**RECOMMANDONS** au Gouvernement de la République du Sénégal et au Conseil Mondial de l'Eau, en leur qualité de co-organisateur du Forum, de soumettre la présente Déclaration comme contribution à la Conférence des Nations Unies sur l'eau en 2023 ;

**CONSIDERONS** les résultats des travaux de ce présent Forum comme un complément à cette Déclaration ;

**INVITONS** la Communauté internationale et toutes les parties prenantes à endosser la présente « Déclaration de Dakar sur la Sécurité de l'eau et de l'assainissement pour la paix et le développement » et à contribuer à la mise en œuvre effective des résultats issus du Forum de Dakar ;

**REMERCIONS** le Chef de l'Etat, le Gouvernement, le Peuple de la République du Sénégal et le Conseil mondial de l'eau pour leur soutien dans l'organisation du 9ème Forum mondial de l'Eau.

Fait à Dakar, le 25 mars 2022